

## **Revalorisation de 183 euros promise par le gouvernement aux professionnel.les de la filière socio-éducative : pour une reconnaissance de nos métiers, pour une reconnaissance de notre engagement !**

Le 18 février, le premier ministre annonçait en grande pompe une revalorisation du traitement des travailleurs(es) de l'accompagnement social.

Le 24 février le CTSPiP se réunissait lors duquel la CGT a interrogé l'administration sur les modalités d'application de cette revalorisation à nos services.

Suite à cette interpellation, la DAP s'est emparée du sujet et a enfin porté notre revendication auprès des autorités compétentes en s'appuyant sur un argumentaire établissant sans conteste que les personnels des SPIP soient concernés par cette revalorisation. Nous nous réjouissons qu'à cette occasion, notre administration réaffirme et affiche notre appartenance à la filière socio-éducative.

Néanmoins, malgré l'évidence et contre toute logique, la DGAFP résiste et de nouvelles réunions d'arbitrage sont en cours.

Nous ne ferons pas l'affront de rappeler que les missions de nos services se concentrent autour de l'accompagnement socio-éducatif et de l'aide à la décision judiciaire ceci afin de contribuer à la réinsertion du public confié tels que défini dans tous les textes législatifs et réglementaires de référence. C'est en ce sens que la CGT IP a elle aussi adressé un argumentaire soutenu aux services du premier Ministre en date du 10 mars 2022 (pour en prendre connaissance : <http://www.cgtspip.org/wp-content/uploads/2022/03/Courrier-a-mesdames-les-conseilleres-Justice-et-Fonction-Publique-aupres-du-Premier-Ministre.pdf>)

Malheureusement, c'est désormais limpide, le quoi qu'il en coûte semble définitivement à géométrie variable sinon comment expliquer de telles tergiversations sur cet octroi alors que nos professions sont fortement féminisées et marquées par le champ de l'accompagnement socio éducatif, critères présentés par les services du 1er ministre comme déterminant l'accès à cette revalorisation. Serait ce notre appartenance à l'administration pénitentiaire qui nous pénalise une fois encore ?

Notre rattachement à la filière socio-éducative ne soulevait pas autant d'interrogations en 2018 lorsque la réforme statutaire était gelée pour un an car considérée comme liée au passage en catégorie A des ASS et éducateurs. Ces mêmes éducateurs qui bénéficieront, eux, et fort heureusement, de cette revalorisation au sein de la PJJ.

De plus en plus interpellée par les personnels de terrain qui attendent légitimement l'application de ce dispositif, la CGT ne peut que considérer qu'un retour défavorable lors des arbitrages finaux s'apparenterait à un véritable vol! Rappelons que nous parlons de la somme de 2 196 euros annuels, soit bien plus qu'un 13e mois pour la plupart d'entre nous.

**Cette revalorisation légitime n'est pas un cadeau du gouvernement aux travailleuses et travailleurs sociaux. C'est par une mobilisation massive qu'elle s'est obtenue. Les personnels du SPIP n'accepteront pas de s'en voir exclus.**